



Nations Unies

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la quarante-quatrième session
(26 février-1^{er} mars 2013)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2013
Supplément n° 4

Merci de recycler



Conseil économique et social
Documents officiels 2013
Supplément n° 4

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la quarante-quatrième session
(26 février-1^{er} mars 2013)**



Nations Unies • New York, 2013

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	1
Principes fondamentaux de la statistique officielle	1
B. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	3
Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-quatrième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-cinquième session	3
C. Décisions portées à l'attention du Conseil	7
44/101. Examen du programme : élaboration d'un cadre statistico-spatial dans les systèmes statistiques nationaux	7
44/102. Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle	8
44/103. Comptabilité nationale	9
44/104. Comptabilité économique et environnementale	10
44/105. Statistiques de l'environnement	11
44/106. Statistiques du commerce international	12
44/107. Statistiques agricoles	13
44/108. Programme de comparaison internationale	14
44/109. Statistiques ventilées par sexe	15
44/110. Statistiques de la criminalité	16
44/111. Statistiques sanitaires	17
44/112. Coordination des activités statistiques dans le système des Nations Unies	18
44/113. Développement des statistiques régionales en Afrique	19
44/114. Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social relevant du mandat de la Commission de statistique : mesures prises concernant les indicateurs de progrès plus généraux que le seul produit intérieur brut prescrits dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	20
44/115. Questions relatives au programme (Division de statistique de l'ONU)	21
44/116. Questions soumises pour information	21

II.	Questions soumises à la Commission pour examen et décision	23
A.	Examen du programme : élaboration d'un cadre statistico-spatial dans les systèmes statistiques nationaux	23
B.	Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle.....	23
C.	Comptabilité nationale	24
D.	Comptabilité économique et environnementale	25
E.	Statistiques de l'environnement.....	25
F.	Statistiques du commerce international.....	26
G.	Statistiques agricoles	26
H.	Programme de comparaison internationale.....	27
I.	Statistiques ventilées par sexe	28
J.	Statistiques de la criminalité	28
K.	Statistiques sanitaires	29
L.	Coordination des activités statistiques dans le système des Nations Unies	30
M.	Développement des statistiques régionales en Afrique	30
III.	Questions soumises pour information	31
A.	Statistiques démographiques	31
B.	Statistiques de l'éducation	31
C.	Statistiques du travail	31
D.	Registres d'entreprises	32
E.	Statistiques des services	32
F.	Statistiques des économies basées sur les ressources naturelles	32
G.	Indicateurs du développement	33
H.	Statistiques des sciences et de la technologie	33
I.	Statistiques du secteur informel.....	33
J.	Renforcement des capacités statistiques	33
K.	Statistiques des prix	34
L.	Statistiques économiques intégrées	34
M.	Classifications économiques et sociales internationales	34
N.	Coordination et intégration des programmes statistiques	35
O.	Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées	35
P.	Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social	35

IV.	Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)	36
V.	Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-cinquième session de la Commission	37
VI.	Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-quatrième session	38
VII.	Organisation de la session.	39
	A. Ouverture et durée de la session	39
	B. Participation	39
	C. Élection des membres du Bureau.	39
	D. Ordre du jour et organisation des travaux.	39
	E. Documentation	41

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Principes fondamentaux de la statistique officielle

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont récemment adoptées¹, dans lesquelles est soulignée l'importance fondamentale de la statistique officielle pour les programmes nationaux et les objectifs de développement mondiaux,

Ayant à l'esprit l'importance capitale de la qualité des statistiques officielles au regard de l'analyse et de la prise de décisions politiques éclairées en faveur du développement durable, de la paix et de la sécurité, ainsi que de la connaissance mutuelle et des échanges entre les États et les peuples de notre monde de plus en plus interconnecté et dans lequel l'ouverture et la transparence sont impératives,

Tenant compte de ce que la nécessaire confiance de l'opinion publique dans l'intégrité des systèmes statistiques officiels ainsi que le crédit qu'elle accorde aux statistiques reposent, dans une large mesure, sur le respect des valeurs et des principes fondamentaux constituant le socle de toute société désireuse de se connaître elle-même et de respecter les droits de ses membres, et consciente que, de ce point de vue, l'indépendance professionnelle et la responsabilité des organismes de statistique sont primordiales,

Soulignant que, pour être effectives, les valeurs et principes fondamentaux qui régissent les travaux de statistique doivent être garantis par des dispositions juridiques et institutionnelles et respectés à tous les niveaux politiques, de même que par tous les acteurs des systèmes nationaux de statistique,

Entérine les Principes fondamentaux de la statistique officielle énoncés ci-dessous, tels qu'elle les a adoptés en 1994² et réitérés en 2013, et recommande à l'Assemblée générale de les approuver.

¹ Notamment la résolution 64/267 de l'Assemblée, en date du 3 juin 2010, par laquelle elle a proclamé la Journée mondiale de la statistique, ainsi que les résolutions 2006/6 et 2005/13 du Conseil économique et social relatives, respectivement, au renforcement des capacités statistiques et au Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010.

² En ce qui concerne le préambule tel que libellé lors de l'adoption des Principes en 1994, on se rapportera au rapport de la Commission de statistique sur la session extraordinaire tenue du 11 au 15 avril 1994 (E/1994/29, chap. V). Des renseignements complémentaires sont disponibles, en anglais, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/fundprinciples.aspx>.

Principes fondamentaux de la statistique officielle

Principe 1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information de toute société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.

Principe 2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.

Principe 3. Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.

Principe 4. Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.

Principe 5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.

Principe 6. Les données individuelles recueillies pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.

Principe 7. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.

Principe 8. À l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.

Principe 9. L'utilisation, par les organismes responsables de la statistique de chaque pays, des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.

Principe 10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration des systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

B. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-quatrième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-cinquième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-quatrième session;
- b) Décide que la quarante-cinquième session de la Commission se tiendra à New York du 4 au 7 mars 2014;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-cinquième session, comme indiqué ci-après :

Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session de la Commission

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

3. Examen du programme : à préciser.

Documentation

Rapport de l'organisme chargé de l'examen

4. Statistiques démographiques et sociales :

- a) Recensements de la population et des logements;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Statistiques des établissements humains;

Documentation

Rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

- c) Statistiques sociales;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

d) Statistiques sur les drogues et la consommation de drogues;

Documentation

Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

e) Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités;

Documentation

Rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités

f) Statistiques des migrations;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

g) Statistiques de la culture.

Documentation

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

5. Statistiques économiques :

a) Comptabilité nationale;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

b) Statistiques agricoles;

Documentation

Rapport du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques agricoles et rurales

Rapport du Comité directeur

Rapport du Groupe de Wye sur les statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture

c) Statistiques industrielles;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

d) Statistiques de l'énergie;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie

e) Statistiques de la distribution;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

f) Statistiques du commerce international;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

g) Statistiques du commerce international des services;

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services

Rapport du Secrétaire général

h) Statistiques des technologies de l'information et des communications;

Documentation

Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement

i) Statistiques du tourisme;

Documentation

Rapport de l'Organisation mondiale du tourisme

j) Programme de comparaison internationale;

Documentation

Rapport de la Banque mondiale

k) Groupe d'Ottawa sur les indices des prix;

Documentation

Rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix

l) Indicateurs économiques à court terme.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

6. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement :

a) Comptabilité économique et environnementale.

Documentation

Rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale

7. Activités non classées par domaine :

a) Coordination et intégration des programmes statistiques;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique

- b) Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle;

Documentation

Rapport des Amis de la présidence

- c) Indicateurs du développement;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- d) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- e) Méthodes de travail de la Commission de statistique;

Documentation

Rapport du Bureau

- f) Principes régissant les activités statistiques internationales;

Documentation

Rapport du Comité de coordination des activités de statistique

- g) Développement de statistiques régionales;

Documentation

Rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- h) Cadre national d'assurance de la qualité;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- i) Cadre statistico-spatial des systèmes statistiques nationaux;

Documentation

Rapport du Groupe d'experts chargé de la question de l'élaboration d'un cadre statistico-spatial dans les systèmes statistiques nationaux

- j) Élaboration d'un plan d'action sur le développement des statistiques;

Documentation

Rapport de la Banque mondiale

- k) Journée mondiale de la statistique;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- l) Traitement massif des données et modernisation des systèmes de statistique;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- m) Indicateurs de progrès plus généraux que le seul produit intérieur brut.

Documentation

Rapport des Amis de la présidence

8. Questions relatives aux programmes (Division de statistique).
9. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-sixième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat renfermant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session de la Commission

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission

10. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-cinquième session.

C. Décisions portées à l'attention du Conseil

2. Les décisions ci-après, adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil :

44/101

Examen du programme : élaboration d'un cadre statistico-spatial dans les systèmes statistiques nationaux

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction l'examen du programme relatif à l'élaboration d'un cadre statistico-spatial dans les systèmes statistiques nationaux et a remercié le Bureau australien de la statistique pour les travaux remarquables qu'il a réalisés à ce sujet et a remercié les 52 pays qui ont répondu au questionnaire y relatif;

b) A constaté qu'il importait d'intégrer des informations géospatiales aux statistiques afin d'éclairer la prise de décisions en matière de politiques sociales, économiques et environnementales, y compris au niveau sous-national;

c) A vivement préconisé l'attribution de dates et de lieux aux données sociales, économiques et environnementales afin d'enrichir et d'optimiser les potentialités de l'information statistique, tout en notant qu'il fallait prêter une assistance technique aux pays, en particulier ceux en développement, dans les premiers stades du processus d'intégration;

d) A accueilli favorablement la proposition d'organiser une conférence internationale qui permettrait de multiplier les contacts et de définir des pratiques optimales, à laquelle participeraient tant des statisticiens que des spécialistes de l'information géospatiale, sachant également qu'il est indispensable de maintenir des relations avec les informaticiens, compte tenu, notamment, du débat en cours sur le traitement massif des données;

e) A de plus accueilli favorablement la proposition visant à élaborer un cadre géospatial statistique international tenant compte des travaux menés aux niveaux national et international;

f) A prié la Division de statistique de mettre sur pied un groupe d'experts composés de statisticiens et de spécialistes de l'information géospatiale, qui serait chargé d'élaborer un cadre statistico-spatial définissant des normes universelles d'intégration des données statistiques et géospatiales et traitant non seulement de diverses questions d'ordre technique (par exemple, le choix des unités de base), mais aussi des principes devant régir le cadre institutionnel et informatique, notamment pour ce qui est de la confidentialité, a pris note de l'intérêt que certains ont exprimé concernant leur participation à ce groupe et a remercié le Bureau australien de statistique de continuer à piloter les travaux en la matière;

g) A prié la Division de statistique de lui faire rapport sur la question le moment venu.

44/102

Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle

La Commission de statistique :

a) A remercié les Amis de la présidence des travaux qu'ils ont menés concernant la révision du préambule des Principes fondamentaux de la statistique officielle et l'enquête sur leur application;

b) A fait sien le préambule révisé des Principes tel que figurant dans le document de travail et qu'amendé oralement;

c) A réaffirmé qu'il importait que les Principes soient largement diffusés auprès des utilisateurs et producteurs de statistiques officielles et appliqués par eux, en particulier au niveau politique, à l'échelle tant nationale que mondiale, et a donc décidé de recommander au Conseil économique et social et l'Assemblée générale de les approuver, conjointement avec le préambule tel que nouvellement révisé;

d) A souligné qu'il fallait se concentrer désormais sur l'application des Principes et a invité les Amis de la présidence à conclure leurs travaux par l'élaboration, avec l'aide de la Division de statistique, de directives sur la façon d'assurer la totale indépendance des systèmes statistiques nationaux et les moyens de favoriser l'application des Principes, en se fondant sur les pratiques optimales dégagées aux niveaux national et régional;

e) A invité, à cet égard, les Amis de la présidence à étudier les moyens de lutter efficacement contre l'inobservance apparente des Principes et à réfléchir aux moyens d'étendre leur application à des statistiques autres qu'officielles, en particulier dans le secteur privé.

44/103 Comptabilité nationale

La Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale³ et a remercié le Groupe des travaux qu'il a accomplis pendant l'année écoulée;

b) A salué les progrès accomplis en ce qui concerne la traduction du Système de comptabilité nationale de 2008⁴ dans des langues officielles de l'Organisation et remercié les organismes et pays qui participent à ces travaux;

c) A approuvé le programme de travail du Groupe de travail et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, accueilli favorablement la décision d'accorder à l'avenir la priorité à l'étude des questions posées par l'application du Système de comptabilité nationale de 2008, et prié le Groupe de travail de lui rendre compte des résultats obtenus le moment venu;

d) A apprécié les activités que les organisations internationales, les commissions régionales et d'autres organismes régionaux ainsi que divers pays prêtant une assistance technique bilatérale ont menées en vue de favoriser l'application du Système de comptabilité nationale de 2008 et la production des statistiques requises à cette fin;

e) S'est félicitée de l'avancement et de l'achèvement des travaux relatifs à divers manuels, guides et notes d'orientation visant à faciliter l'application du Système de comptabilité nationale de 2008 et la production des statistiques requises à cette fin, et a vivement engagé le Groupe de travail à accélérer la rédaction des manuels et notes d'orientation non achevés;

f) A pris note des résultats des enquêtes sur les dispositions prises au niveau national en vue de l'application du Système de comptabilité nationale de 2008 et la production des statistiques requises à cette fin, et s'est inquiétée de ce que, malgré les progrès réalisés dans certains pays, de nombreux autres ont encore beaucoup à faire pour rendre les statistiques compilées compatibles avec le Système;

g) A instamment prié les autorités nationales de définir, en tenant compte de leurs priorités, des cadres de planification stratégique aux fins de leurs programmes de travail relatifs à la comptabilité nationale et à la production des statistiques requises, l'objet étant de favoriser la prise de mesures fondées sur les réalités, et d'allouer des ressources suffisantes à ces programmes;

h) A prié la Division de statistique, agissant en collaboration avec le Groupe de travail ainsi qu'avec les pays et organisations régionales prêtant assistance en la matière, d'intensifier la concertation, de multiplier les activités de sensibilisation et d'accroître les ressources en faveur de l'application du Système de comptabilité nationale et la production des statistiques requises au niveau national, là où cela est nécessaire, et, à cet effet, d'inciter les autorités nationales à faire davantage pour exécuter le programme de travail relatif à la comptabilité nationale et aux statistiques requises;

³ E/CN.3/2013/4.

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente E.08.XVII.29.

i) A prié les autorités nationales d'aider la Division de statistique à mener cette tâche à bien, en tenant compte, notamment, de la concertation, de la volonté politique et des ressources disponibles au niveau national, des enseignements tirés d'autres initiatives internationales – telles que le Programme de comparaison internationale et la Stratégie mondiale visant à améliorer les statistiques agricoles et rurales – du partage de données d'expérience nationales, du dialogue avec les acteurs des systèmes nationaux de statistique, y compris les banques centrales et les ministères compétents, des dispositifs de communication des données et métadonnées des organisations régionales et internationales, des progiciels couramment exploités et autres outils de compilation aux fins de la comptabilité nationale, ainsi que les indicateurs de progrès plus généraux que le seul produit intérieur brut à l'étude dans divers pays;

j) A prié le Groupe de travail de lui rendre compte en 2014 des avancées obtenues concernant la concertation, les activités de sensibilisation et le financement en faveur de l'application du Système de comptabilité nationale et de la production des statistiques requises;

k) A pris acte de ce que la compilation de données relatives au produit intérieur brut est non seulement une exigence fondamentale, mais aussi un élément essentiel de l'activité statistique destinée à l'exécution du plan de travail relatif aux indicateurs de progrès plus généraux prévus dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20)⁵;

l) Prié le Groupe de travail et les commissions régionales de veiller à ce que la collecte, la validation et la diffusion des données recueillies par les autorités nationales soient effectuées de manière uniformisée et en évitant les chevauchements inutiles.

44/104

Comptabilité économique et environnementale

La Commission de statistique :

a) A exprimé ses remerciements au Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale pour avoir exécuté un programme de travail ambitieux conformément au cadre de gestion de projet convenu;

b) A adopté la stratégie de mise en œuvre du Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE), laquelle préconise une approche souple et modulaire, et a engagé le Comité d'experts à s'accorder sur un programme de travail à moyen terme en vue de cette mise en œuvre, afin, notamment d'aller de l'avant en ce qui concerne les questions relatives au programme de recherches du Cadre et l'élaboration d'un ensemble de statistiques et de comptes environnementaux et économiques, l'objet étant d'étoffer les dispositifs de coordination des activités des organismes internationaux et régionaux compétents en vue de la bonne exécution du programme, et à s'employer à trouver des fonds pour les activités d'appui;

c) A prié le Comité d'experts de mettre au point des outils de diagnostic et d'élaborer des directives en matière de compilation ainsi que des supports de formation afin de favoriser la mise en œuvre du Cadre et d'étayer la production des

⁵ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale.

statistiques requises, en collaboration avec les organismes internationaux et régionaux compétents;

d) A souligné qu'il était urgent de publier le texte du Cadre central et de le traduire dans les langues officielles de l'Organisation;

e) A accueilli avec satisfaction la comptabilité expérimentale des écosystèmes telle que visée par le Cadre, laquelle est une première étape d'importance dans la constitution d'un cadre statistique aux fins de la comptabilité des écosystèmes, et en a préconisé l'application par les organismes internationaux et régionaux ainsi que par les autorités nationales désirant se lancer dans cette nouvelle branche de la statistique;

f) A constaté qu'il existait une demande stratégique concernant l'établissement d'une comptabilité des écosystèmes et a prié le Comité d'experts de définir des priorités et d'établir un programme de travail à moyen terme y relatif prévoyant des produits et un calendrier d'exécution ainsi qu'un dispositif permettant de traiter des enjeux correspondants, compte tenu du caractère multidisciplinaire de la question;

g) A accueilli avec satisfaction les extensions et applications du Système, lesquelles illustrent de manière utile les applications possibles du Cadre, et a donné son assentiment à leur mise au point définitive;

h) A pris acte de ce que le Système offrait un cadre d'indicateurs utiles pour éclairer divers principes généraux, parmi lesquels l'économie et la croissance vertes ou encore le développement durable, ainsi que diverses initiatives internationales prises à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20), telles que la définition des objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015;

i) A noté que, s'il est important d'exploiter des indicateurs de la durabilité dans le cadre de la comptabilité nationale, des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et environnementale, il est nécessaire de les compléter par des indicateurs concernant le marché du travail, lesquels sont actuellement insuffisants dans nombre de pays en développement;

j) S'est félicitée des progrès obtenus dans les travaux relatifs au sous-système concernant l'énergie (SCEE-Énergie) et, prenant acte de leur état d'avancement ainsi que de la demande stratégique, a donné son accord à la proposition visant à prendre en considération les apports de divers organismes, tels que le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie et EUROSTAT, et à la mise au point définitive de ce sous-système, que le Bureau de la Commission adoptera au cours de l'intersession;

k) A pris note avec satisfaction de l'état d'avancement des travaux relatifs au sous-système concernant les ressources en eau (SCEE-Eau).

44/105 Statistiques de l'environnement

La Commission de statistique :

a) A salué les travaux de la Division de statistique et apprécié le concours notable prêté par le Groupe d'experts sur la révision du Cadre des Nations Unies

pour le développement des statistiques de l'environnement ainsi que par les pays et organismes qui ont participé à la révision du Cadre et aux consultations y relatives;

b) S'est félicitée de l'opportunité du Cadre révisé, compte tenu de l'importance que revêt la qualité des statistiques au regard de l'analyse ainsi que de l'adoption de politiques et de décisions éclairées en faveur du développement durable;

c) A fait sien le Cadre révisé, en ce qu'il jette les bases de la consolidation des programmes nationaux relatifs aux statistiques de l'environnement, et a pris note de son utilité aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'exécution du programme de développement pour l'après-2015;

d) A souscrit au plan d'action et à l'établissement d'un groupe d'experts sur les statistiques de l'environnement, a pris note de ce que plusieurs pays souhaitaient y participer et a demandé que soit élaboré le mandat du groupe, accompagné d'un calendrier et d'un dispositif de communication de l'information;

e) A souligné qu'il importait de coordonner étroitement la mise en œuvre du Cadre révisé et celle du Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique;

f) A insisté sur le fait que la mise en œuvre du Cadre révisé exigeait l'élaboration de directives méthodologiques approfondies et de supports de formation faisant fond sur les ressources méthodologiques, lorsqu'elles existent, en coordination avec les travaux de recherche sur les méthodes concernant des branches apparentées de la statistique;

g) A souligné qu'il était urgent de publier le texte du Cadre révisé dans les langues officielles de l'Organisation;

h) A insisté sur le fait que les pays qui en étaient aux premiers stades de l'élaboration de programmes nationaux relatifs aux statistiques de l'environnement avaient besoin d'une assistance technique et d'un appui au renforcement des capacités, et a engagé en conséquence les organisations internationales à leur prêter concours.

44/106

Statistiques du commerce international

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction et apprécié le rapport sur les statistiques du commerce international⁶;

b) Est convenue qu'il est nécessaire de mettre en place un cadre de mesure général du commerce international et de la mondialisation économique qui tienne compte des cadres et directives en vigueur, notamment du Système de comptabilité nationale, du manuel de la balance des paiements et des directives sur les statistiques économiques intégrées, ainsi que des travaux de recherche et des études réalisées par EUROSTAT, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Fonds monétaire international et divers groupes de travail;

⁶ E/CN.3/2013/7.

c) Est convenue de plus qu'il est nécessaire de mettre en place un dispositif permettant de coordonner les travaux sur le commerce international et la mondialisation économique afin que soient pleinement prises en compte les fonctions des groupes d'experts, groupes de travail et équipes de travail internationaux et régionaux;

d) A décidé de créer un groupe des Amis de la présidence qui serait chargé de rédiger un document de réflexion sur la portée et le contenu du cadre de mesure ainsi que sur le dispositif de coordination des travaux dans ce domaine, et a noté que divers pays et organisations internationales ont exprimé leur souhait d'y prendre part;

e) A ordonné que soient établis au plus tôt le mandat et le calendrier précis des travaux du groupe des Amis de la présidence;

f) A demandé que le document de réflexion que doivent rédiger les Amis de la présidence tiennent compte des différents niveaux de complexité des statistiques ainsi que des ressources offertes par les systèmes statistiques nationaux, et prévoit les étapes correspondantes de la suite à donner aux recommandations envisagées;

g) A prié les Amis de la présidence d'accorder une attention particulière à la confidentialité des microdonnées, aux aspects juridiques de la collecte et du partage des données ainsi qu'à l'interconnexion des échanges commerciaux transfrontières et des aspects financiers connexes.

44/107 **Statistiques agricoles**

La Commission de statistique :

a) A félicité le Comité directeur pour son rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution de la Stratégie mondiale visant à améliorer les statistiques agricoles et rurales⁷ et pour la qualité des travaux qu'il a menés depuis sa création en décembre 2011;

b) A pris acte avec satisfaction des avancées notables obtenues dans l'exécution de tous les aspects de la Stratégie mondiale, notamment pour ce qui est de la mise en place de dispositifs de gouvernance à l'échelle mondiale et régionale et l'obtention des ressources requises;

c) A apprécié l'action menée pour établir des liens de coopération et de partenariat en vue de mieux coordonner les activités de renforcement des capacités et les travaux de recherche concernant les statistiques agricoles, ainsi que les travaux que réalisent l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de nombreux partenaires pour mettre au point des méthodes et des outils rentables;

d) A invité le Comité directeur à rationaliser plus avant son programme de recherche et ses activités de renforcement des capacités, l'accent devant porter dans un premier temps sur le perfectionnement des méthodes de mesure de la production, des surfaces et des rendements agricoles ainsi que sur l'observation de la sécurité alimentaire;

⁷ E/CN.3/2013/8.

e) A invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et tous les partenaires compétents à accélérer l'exécution de la Stratégie, sachant que ceci aura des incidences non négligeables sur l'aptitude des autorités nationales à produire opportunément des statistiques agricoles fiables;

f) A souligné l'importance des partenaires régionaux au regard de l'exécution de la Stratégie, en ce sens qu'ils facilitent l'échange de pratiques optimales, favorisent la coopération Sud-Sud et permettent d'adapter aux réalités l'assistance technique et la formation;

g) A prié les autorités nationales, les partenaires de financement et les autres bailleurs de fonds à contribuer davantage à l'exécution de la Stratégie et à l'obtention des ressources voulues pour combler le déficit de financement;

h) A pris note des préparatifs de la sixième Conférence internationale sur les statistiques agricoles, devant se tenir au Brésil en octobre 2013;

i) A fait sien le rapport du Comité directeur et souscrit aux priorités et aux orientations à suivre qui y sont proposées.

44/108

Programme de comparaison internationale

La Commission de statistique :

a) S'est félicitée du rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale⁸ et des progrès accomplis dans l'exécution du cycle de 2011 du Programme;

b) A confirmé que le Programme était d'une importance décisive pour les autorités nationales, notamment du fait qu'il leur permettait de perfectionner leurs moyens de collecte et de calcul des données sur les prix et d'établir la comptabilité nationale;

c) A remercié tous les partenaires qui apportent leur concours au Programme, et tout particulièrement les bailleurs d'aide bilatérale, le Conseil d'administration et le Bureau mondial du Programme auprès de la Banque mondiale, ainsi que le Groupe consultatif technique, de même que les organismes régionaux de coordination pour l'assistance technique et le concours financier qu'ils ont apportés aux autorités nationales;

d) A appelé les participants à respecter strictement, sans pour autant compromettre la qualité des données, les délais impartis pour la communication des données, afin que le cycle de 2011 puisse se dérouler conformément au calendrier et que les résultats définitifs puissent en être publiés en décembre 2013;

e) A pris note de l'appel lancé par les États membres de la Communauté des Caraïbes, qui requièrent un appui supplémentaire afin de pouvoir se conformer aux prescriptions du Programme en matière de comptabilité nationale et respecter ainsi la date limite fixée pour communiquer les informations correspondantes au Bureau mondial;

⁸ E/CN.3/2013/9.

f) A réaffirmé qu'il est impératif d'associer des métadonnées aux statistiques pertinentes et a exhorté les pays participant au Programme à communiquer toutes les métadonnées requises concernant les prix et la comptabilité nationale dans les délais impartis;

g) A apprécié les efforts faits pour assurer l'ajustement des résultats du cycle de 2005 afin de tenir compte des ensembles de données révisées relatives aux dépenses de produit intérieur brut des pays;

h) S'est félicitée de ce qu'une plus grande importance soit accordée à la transparence des méthodes et procédés du Programme, a pris connaissance avec intérêt de la publication prochaine de l'ouvrage intitulé *Measuring the Real Size of the World Economy*, et a engagé la Banque mondiale et les organismes régionaux de coordination à intensifier l'action qu'ils mènent en vue de diffuser les résultats du cycle de 2011 et en accentuer l'intérêt;

i) A accueilli avec satisfaction l'adoption des principes d'accès aux données du Programme pour le cycle de 2011, qui accentueront l'intérêt de ces données aux yeux des utilisateurs;

j) A engagé le Conseil d'administration du Programme à proposer une méthode concrète d'évaluation des résultats du cycle de 2011 permettant de tirer parti des capacités obtenues au cours des deux derniers cycles et de l'impulsion qu'ils ont suscitée, et d'en saisir la Commission à sa quarante-cinquième session, en 2014.

44/109 **Statistiques ventilées par sexe**

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe⁹ et s'est félicitée des travaux menés en 2012 par la Division de statistique et le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe;

b) S'est déclarée satisfaite de l'élaboration de normes, directives méthodologiques et manuels de formation relatifs aux statistiques ventilées par sexe, en particulier pour ce qui est de l'emploi du temps et de la violence contre les femmes;

c) A accueilli avec satisfaction l'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes, exécutée conjointement par la Division de statistique et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, a souligné qu'il fallait veiller à ce que les travaux y relatifs soient réalisés dans les délais impartis et soient conformes au Programme mondial de statistiques ventilées par sexe, et a noté que d'autres organisations internationales s'intéressant à la question sont prêtes à apporter leur concours aux activités relevant de leurs compétences;

⁹ E/CN.3/2013/10.

d) Souscrit aux prochaines étapes proposées dans le cadre du Programme mondial de statistiques ventilées par sexe pour offrir une formation et une assistance destinées à renforcer les moyens dont disposent les autorités nationales pour produire et diffuser des statistiques ventilées par sexe ainsi que pour les exploiter aux fins de l'élaboration des politiques;

e) S'est accordée sur l'exploitation de l'ensemble minimal d'indicateurs de la condition féminine mis au point par le Groupe d'experts, destiné à orienter la production, au niveau national, et la compilation, au niveau international, de statistiques ventilées par sexe, a sollicité des éclaircissements sur les protocoles de collecte de données au niveau national ainsi que sur les caractéristiques des métadonnées, et a demandé que l'on étudie plus avant les indicateurs permettant d'évaluer le travail non rémunéré et l'apport des migrants;

f) A préconisé une meilleure intégration des statistiques ventilées par sexe dans d'autres branches de la statistique officielle, telles que les indicateurs du développement durable;

g) A noté que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour élaborer et exécuter les programmes de travail nationaux relatifs aux statistiques ventilées par sexe et a prié l'ensemble des bailleurs d'aide d'allouer des fonds suffisants à cet aspect de la question;

h) S'est déclarée satisfaite des travaux des Amis de la présidence concernant les indicateurs de la violence contre les femmes, a constaté que, ce groupe ayant mené à bien ses tâches, il n'avait plus de raison d'être, et a noté qu'il fallait tenir compte, à ce sujet, des réalités culturelles propres à chaque pays;

i) A remercié le Mexique pour s'être proposé à accueillir en 2014 le cinquième Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe, conjointement avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Division de statistique et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

44/110

Statistiques de la criminalité

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport sur les statistiques de la criminalité¹⁰ et a remercié l'Institut mexicain de statistique et de géographie ainsi que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'avoir défini une feuille de route pour perfectionner ces statistiques;

b) A souscrit aux activités ambitieuses proposées dans ce plan et a estimé qu'il fallait définir plus avant les priorités et préciser le calendrier d'exécution;

c) A accueilli avec satisfaction la proposition de créer un groupe d'experts, composé de statisticiens et de spécialistes de la justice pénale, qui serait chargé de suivre l'exécution de la feuille de route dans le cadre de la Commission de statistique et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale;

¹⁰ E/CN.3/2013/11.

d) A souligné qu'il importait de coordonner les activités au niveau national et a invité les autorités nationales chargées de la statistique à nouer des liens de coopération étroits avec les institutions nationales de justice pénale, de sorte à instituer un cadre national de collecte de statistiques de la criminalité et de la justice pénale;

e) A approuvé la mise au point définitive, d'ici à 2015, d'une classification internationale des infractions aux fins de l'établissement de statistiques et a noté que celle-ci sera extrêmement utile, sur le plan de la méthode, aux fins de l'harmonisation et de l'amélioration de la comparabilité aux niveaux régional et international;

f) A prié l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de prêter une assistance technique aux autorités nationales en vue de perfectionner les statistiques de la criminalité et de la justice pénale, selon que de besoin et dans la limite des ressources disponibles;

g) A remercié l'Italie, qui envisage d'accueillir en 2014 la deuxième Conférence internationale sur les statistiques de la criminalité;

h) A prié l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de lui rendre compte, à sa quarante-sixième session, devant se tenir en 2015, de l'état d'avancement de la feuille de route.

44/111 **Statistiques sanitaires**

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur les statistiques sanitaires¹¹ et a salué les importants travaux de cette organisation en la matière;

b) S'est déclaré préoccupée par le manque de consultation et de concertation entre l'Organisation mondiale de la Santé et les milieux statistiques internationaux dans ce domaine, et a appelé à une coopération efficace entre cette organisation, d'une part, et les groupes de travail interinstitutions et organismes internationaux, de l'autre;

c) A préconisé l'établissement de liens de coopération et de collaboration effectifs entre l'OMS, les bureaux de statistique nationaux et les ministères sectoriels engagés dans la production de statistiques sanitaires;

d) S'est déclarée vivement préoccupée par le fait que, pour la conception d'une enquête type sur les handicaps, l'Organisation mondiale de la Santé n'ait pas tenu compte des travaux du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités, et a fortement préconisé l'établissement de liens étroits de collaboration à cet égard, afin que les catégories de données qu'elle propose de recueillir soient, à moins qu'il n'existe des motifs décisifs contraires, compatibles avec celles définies par le Groupe, l'objet étant d'éviter des confusions et le chevauchement d'activités;

¹¹ E/CN.3/2013/12.

e) A déclaré craindre que la onzième révision de la Classification internationale des maladies ne soit par trop complexe et difficile à appliquer par les autorités nationales, et a prié l'Organisation mondiale de la Santé de se donner du temps pour mener à bien cette révision, ainsi que de procéder à des essais sur le terrain et à une évaluation avant de l'adopter;

f) A confirmé que les sous-systèmes d'établissement de statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil constituent un important volet des systèmes statistiques nationaux, a noté l'absence d'un dispositif de coordination au niveau mondial dans ce domaine, et a prié la Division de statistique, les commissions régionales et les organisations régionales et internationales compétentes de renforcer les capacités nationales en vue d'étayer ces sous-systèmes;

g) A appelé l'attention sur la nécessité d'épauler la collecte de données aux fins de l'établissement de statistiques sanitaires, y compris au moyen d'enquêtes démographiques et sanitaires et d'enquête en grappes à indicateurs multiples, a constaté en particulier l'importance que revêtent les statistiques sanitaires au regard du suivi de l'état d'avancement des objectifs du Millénaire pour le développement pertinents, et a invité les autorités nationales à intensifier leurs activités en la matière aux fins de l'évaluation finale des objectifs, en 2015;

h) A constaté qu'il était difficile, pour la production de statistiques sanitaires, d'exploiter les données administratives provenant du secteur de la santé ou concernant d'autres aspects liés à la santé, tels que la nutrition et la protection sociale, et a prié les organisations internationales et régionales compétentes d'aider à renforcer les capacités nationales en vue de perfectionner la collecte et l'analyse de statistiques sanitaires au niveau national.

44/112

Coordination des activités statistiques dans le système des Nations Unies

La Commission de statistique :

a) A réaffirmé qu'il était impératif de coordonner de manière efficace les travaux en matière de statistique des divers organismes des Nations Unies et, d'une manière générale, des organismes internationaux;

b) A pris note des travaux des Amis de la présidence et a souscrit au programme de travail proposé, en particulier pour ce qui est d'axer les activités sur l'élaboration d'un cadre d'assurance qualité des données;

c) S'est félicitée de ce que le Comité de coordination des activités de statistique ainsi que des organismes des Nations Unies se soient déclarés disposés à contribuer aux travaux des Amis de la présidence.

44/113

Développement des statistiques régionales en Afrique

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport circonstancié de la Commission économique pour l'Afrique sur le développement des statistiques régionales en Afrique¹² et a remercié la Commission de l'avoir établi;

b) A adressé ses remerciements à la Commission pour l'exposition qui s'est tenue en marge de la session;

c) A pris note des progrès accomplis par les pays africains avec l'aide d'organisations panafricaines, à savoir la Commission économique pour l'Afrique, l'Union africaine et la Banque africaine de développement, ainsi que d'autres partenaires pour accélérer la consolidation des statistiques aux fins du développement;

d) A exhorté les pays africains et les partenaires de développement à accorder, dans le cadre de leurs programmes de développement, la priorité aux statistiques et à étayer l'intégration des statistiques dans les processus nationaux de développement, y compris pour ce qui est des stratégies de croissance et d'atténuation de la pauvreté;

e) A appelé tous les pays du continent à mieux exécuter leurs stratégies nationales de développement des statistiques et a invité les autorités nationales africaines et leurs partenaires de développement à intensifier leur aide par la prestation de l'assistance technique requise et la mise à disposition des moyens financiers indispensables à l'exécution de ces stratégies;

f) A engagé les partenaires de développement à aider les pays du continent par le biais de dispositifs de coordination mis en place par les parties prenantes africaines, notamment la Commission africaine de statistique, le Comité de coordination du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des activités statistiques en Afrique et le secrétariat de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique;

g) A invité le Bureau et le secrétariat de la Commission à réfléchir à l'objectif, à l'agencement, au contenu et au rang de placement dans l'ordre du jour des prochains rapports sur le développement des statistiques régionales;

h) A applaudi et souscrit à la décision de l'Union africaine de créer un institut africain de la statistique dont le siège se trouvera à Tunis.

¹² E/CN.3/2013/14.

44/114

Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social relevant du mandat de la Commission de statistique : mesures prises concernant les indicateurs de progrès plus généraux que le seul produit intérieur brut prescrits dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

La Commission de statistique :

a) A, en sa qualité de « centre de coordination intergouvernemental pour la définition et l'examen des indicateurs utilisés au sein du système des Nations Unies »¹³, et pour donner suite à la tâche que lui prescrit le document final des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20), lancé un programme relatif à la définition d'indicateurs de progrès plus généraux que le seul produit intérieur brut;

b) A pris conscience qu'il importait de définir des indicateurs susceptibles d'éclairer le débat en cours, aux plans national et international, sur les options fondamentales en matière de développement durable, et a rappelé qu'elle-même avait mené ces dernières années et menait encore des travaux d'un grand intérêt (concernant, par exemple, les objectifs du Millénaire pour le développement, le Cadre des Nations Unies pour le développement des statistiques de l'environnement ou le Système de comptabilité environnementale et économique), tout comme des organismes nationaux, régionaux et internationaux;

c) A noté que, bien qu'aucun indicateur ne puisse, à lui seul, rendre compte de la complexité du développement tel qu'il est actuellement conçu et qu'il faille du temps pour mettre au point un ensemble de techniques fiables et universellement acceptées permettant de mesurer le progrès, il est impératif de s'atteler à cette tâche dans les plus brefs délais;

d) A souligné que, pour contribuer à définir les options fondamentales en matière de développement durable à tous les niveaux, les indicateurs de progrès plus généraux que le seul PIB doivent s'intégrer à une architecture ou infrastructure d'information plus étendue, et qu'ils doivent donc être mis en corrélation avec les objectifs de développement durable évolutifs et le futur dispositif d'exécution du programme de développement pour l'après-2015;

e) A insisté sur le fait que l'ensemble des spécialistes de la statistique doit être adéquatement associé au débat sur les nouveaux dispositifs en matière de développement afin de prêter promptement avis sur la formulation des cibles et indicateurs futurs;

f) A déclaré craindre que, dans nombre de pays – spécialement les pays en développement, mais pas eux seuls – les moyens ne soient pas suffisants et qu'il faille donc, au cours des prochaines années, consentir de gros investissements pour renforcer les capacités en la matière pour que les statistiques en faveur du développement durable soient elles-mêmes viables;

¹³ Voir la résolution 57/270B de l'Assemblée générale sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

g) A souscrit à la création d'un groupe d'Amis de la présidence qui sera chargé d'établir un programme de travail portant sur la définition d'indicateurs de progrès plus généraux en se fondant sur l'évaluation des pratiques nationales, régionales et internationales retenues dans ce domaine, de procéder à l'examen, sur le plan technique, des initiatives en cours, afin de recenser les bonnes pratiques et les pratiques optimales et faciliter le partage des connaissances, en particulier au profit des pays en développement, de suivre de près le débat en cours sur les dispositifs de développement et d'en rendre compte au Bureau de la Commission, de dialoguer activement avec les organismes des Nations Unies et les décideurs afin de veiller à ce que des méthodes de mesure statistique solidement charpentées soient intégrées dès le départ aux préparatifs du programme de développement pour l'après-2015; a prié le secrétariat de contribuer à ses travaux par l'organisation des réunions du groupe et l'élaboration de divers documents, y compris l'inventaire des pratiques en vigueur, et prié le groupe de lui rendre compte à sa prochaine session des résultats préliminaires de ses travaux afin qu'elle lui communique les orientations à suivre pour la suite.

44/115

Questions relatives au programme (Division de statistique de l'ONU)

La Commission de statistique a pris note du rapport oral présenté par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations concernant les activités en cours, les plans et les priorités de la Division de statistique. Elle a en particulier pris note du document de séance renfermant en annexe le programme de travail de la Division pour l'exercice biennal 2014-2015¹⁴. Elle a de même approuvé les modifications apportées à la liste des produits prévus au titre du programme de travail de l'exercice biennal 2012-2013 qui figurent également en annexe à ce document, et autorisé le Bureau à approuver d'autres modifications qui pourraient être requises dans le courant de l'année 2013.

44/116

Questions soumises pour information

La Commission a pris note des rapports suivants :

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques¹⁵

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation¹⁶

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation internationale du Travail sur l'évolution des statistiques du travail et les préparatifs de la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail¹⁷

¹⁴ Voir E/CN.3/2013/CRP.1.

¹⁵ E/CN.3/2013/15.

¹⁶ E/CN.3/2013/16.

¹⁷ E/CN.3/2013/17.

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises¹⁸

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services¹⁹

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des économies basées sur les ressources naturelles²⁰

Rapport du Secrétaire général sur les indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire²¹

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les projets de statistique dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation²²

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel²³

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques²⁴

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle²⁵

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix²⁶

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées²⁷

Rapport du Secrétaire général sur les classifications statistiques internationales²⁸

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique²⁹

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques³⁰

Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, qui concernent les travaux de la Commission de statistique³¹

¹⁸ E/CN.3/2013/18.

¹⁹ E/CN.3/2013/19.

²⁰ E/CN.3/2013/20.

²¹ E/CN.3/2013/21.

²² E/CN.3/2013/22.

²³ E/CN.3/2013/23.

²⁴ E/CN.3/2013/24.

²⁵ E/CN.3/2013/25.

²⁶ E/CN.3/2013/26.

²⁷ E/CN.3/2013/27.

²⁸ E/CN.3/2013/28.

²⁹ E/CN.3/2013/29.

³⁰ E/CN.3/2013/30.

Chapitre II

Questions soumises à la Commission pour examen et décision

A. Examen du programme : élaboration d'un cadre statistico-spatial dans les systèmes statistiques nationaux

1. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour à ses 1^{re} et 6^e séances, les 26 février et 1^{er} mars 2013. À sa 1^{re} séance, le 26 février, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau australien de statistique sur l'élaboration d'un cadre statistico-spatial dans les systèmes statistiques nationaux (E/CN.3/2013/2) et elle a entendu une déclaration liminaire du représentant de l'Australie.

2. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Japon, Allemagne, Cuba, Chine, Norvège et États-Unis d'Amérique. Les observateurs des pays suivants ont également fait une déclaration : Afrique du Sud, Samoa, Finlande, Mexique, Bangladesh, République islamique d'Iran, Sainte-Lucie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Pologne, France, Portugal, Népal, Brésil, Inde, Autriche, Afghanistan, Bahamas, Philippines et Slovaquie.

3. À la même séance, l'observateur de l'État de Palestine, parlant au nom des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, a fait une déclaration. Les représentants de l'Union européenne, de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont également fait une déclaration.

4. À la même séance également, le Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

5. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, la Commission était saisie d'un document renfermant le projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. C, décision 44/101).

B. Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle

6. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour à ses 2^e et 6^e séances, les 26 février et 1^{er} mars 2013. À sa 2^e séance, le 26 février, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport des Amis de la présidence sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle (E/CN.3/2013/3) et elle a entendu une déclaration liminaire du représentant des États-Unis d'Amérique.

7. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Chine, République dominicaine, Mongolie, Cuba, Colombie, Italie, Bulgarie, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du

³¹ E/CN.3/2013/31.

Nord, Norvège, Japon, Barbade et Australie. Les observateurs des pays suivants ont également fait une déclaration : Portugal, Philippines, Afrique du Sud, Pays-Bas, Danemark, Belize, Inde, République islamique d'Iran, Bangladesh, Turquie, Égypte, Autriche, Chili, Pérou, Canada, Malaisie et Mexique.

8. À la même séance, les représentants de l'Union européenne, de l'Institut international de statistique, de la Commission économique pour l'Europe et du Fonds monétaire international ont également fait une déclaration.

9. À la même séance également, le Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

10. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, la Commission était saisie d'un document renfermant le projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 b) de l'ordre du jour, qu'elle a adopté tel qu'il avait été modifié pendant le débat (voir chap. I, sect. C, décision 44/102).

C. Comptabilité nationale

11. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour à ses 2^e, 3^e et 6^e séances, les 26 et 27 février et 1^{er} mars 2013. À sa 2^e séance, le 26 février, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2013/4).

12. À la même séance, le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques a fait une déclaration liminaire.

13. À la même séance toujours, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Australie, Oman, Fédération de Russie, Maroc, États-Unis d'Amérique, Mongolie, Japon et Cameroun. Les observateurs des pays suivants ont également fait une déclaration : Bangladesh, Pays-Bas, Tonga et République de Corée.

14. À la 3^e séance, le 27 février, les observateurs des pays suivants ont également fait une déclaration : Malaisie, Afrique du Sud, République islamique d'Iran, Nouvelle-Zélande, Timor-Leste, Pérou, Jamaïque, France, Pologne, Philippines, Canada, Nigéria, Qatar, Viet Nam, Égypte et Côte d'Ivoire.

15. À la même séance, les représentants de l'Union européenne, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Communauté des Caraïbes ont également fait une déclaration.

16. À la même séance également, le Chef du Service des statistiques économiques de la Division de statistique a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

17. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, la Commission était saisie d'un document renfermant le projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 c) de l'ordre du jour, qu'elle a adopté tel qu'il avait été modifié pendant le débat (voir chap. I, sect. C, décision 44/103).

D. Comptabilité économique et environnementale

18. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à ses 3^e et 6^e séances, les 27 février et 1^{er} mars 2013. À sa 3^e séance, le 27 février, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique et environnementale (E/CN.3/2013/5).

19. À la même séance, elle a entendu une déclaration liminaire du représentant de l'Australie.

20. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Chine, Botswana, Allemagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Colombie, Norvège et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les observateurs des pays suivants ont également fait une déclaration : Bangladesh, Pays-Bas, France, Philippines, République islamique d'Iran, Mexique, Inde, Canada et Afghanistan.

21. À la même séance, l'observateur de l'État de Palestine, parlant au nom des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, a fait une déclaration. Les représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la Banque mondiale ont également fait une déclaration.

22. À la même séance également, le Chef du Service des statistiques économiques de la Division de statistique a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

23. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, la Commission était saisie d'un document renfermant le projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 d) de l'ordre du jour, qu'elle a adopté tel qu'il avait été modifié pendant le débat (voir chap. I, sect. C, décision 44/104).

E. Statistiques de l'environnement

24. La Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour à ses 3^e, 4^e et 6^e séances, les 27 février et 1^{er} mars 2013. À sa 3^e séance, le 27 février, elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général sur la Révision du cadre pour le développement des statistiques de l'environnement (E/CN.3/2013/6).

25. À la même séance, elle a entendu une déclaration liminaire du Chef du Service des statistiques de l'environnement et de l'énergie de la Division de statistique (Département des affaires économiques et sociales).

26. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : République tchèque, Botswana, République dominicaine, Australie, Mongolie, Maroc, République-Unie de Tanzanie, Cuba, États-Unis d'Amérique et Norvège. Les observateurs des pays suivants ont également fait une déclaration : Malaisie, Philippines, République bolivarienne du Venezuela, Viet Nam, Kazakhstan, Côte d'Ivoire, Bangladesh, Qatar, Jamaïque, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Afrique du Sud, Bahamas, Brésil, Équateur, Tunisie et Turquie.

27. À la 4^e séance, également le 27 février, les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont fait une déclaration.

28. À la même séance également, le Chef du Service des statistiques de l'environnement et de l'énergie de la Division de statistique a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

29. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, la Commission était saisie d'un document renfermant le projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 e) de l'ordre du jour, qu'elle a adopté tel qu'il avait été modifié pendant le débat (voir chap. I, sect. C, décision 44/105).

F. Statistiques du commerce international

30. La Commission a examiné le point 3 f) de son ordre du jour à ses 4^e et 6^e séances, les 27 février et 1^{er} mars 2013. À sa 4^e séance, elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général sur les statistiques du commerce international (E/CN.3/2013/7) et elle a entendu une déclaration liminaire du Chef du Service des statistiques du commerce de la Division de statistique (Département des affaires économiques et sociales).

31. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Colombie, Oman, République dominicaine, Chine et Australie. Les observateurs des pays suivants ont également fait une déclaration : Égypte, Danemark, Malaisie, Canada, Qatar, Cap-Vert, France, Tonga (au nom des pays insulaires du Pacifique), Pays-Bas, Nigéria, Suède, Philippines, République islamique d'Iran et Turquie.

32. À la même séance également, le Chef du Service des statistiques du commerce de la Division de statistique a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

33. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, la Commission était saisie d'un document renfermant le projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 f) de l'ordre du jour, qu'elle a adopté tel qu'il avait été modifié pendant le débat (voir chap. I, sect. C, décision 44/106).

G. Statistiques agricoles

34. La Commission a examiné le point 3 g) de son ordre du jour à ses 4^e et 6^e séances, les 27 février et 1^{er} mars 2013. À sa 4^e séance, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité directeur sur les progrès accomplis dans l'exécution de la Stratégie mondiale visant à améliorer les statistiques agricoles et rurales (E/CN.3/2013/8) et elle a entendu une déclaration liminaire du représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

35. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Cameroun, Japon, États-Unis d'Amérique, République-Unie de Tanzanie, Mongolie, République dominicaine et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les observateurs des pays suivants ont également fait une déclaration : Lesotho, Bangladesh, France, Soudan, Kazakhstan, Guyana, Sénégal, Brésil, Afghanistan, République démocratique populaire lao et Philippines.

36. À la même séance, les représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, du Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants, de l'Union européenne, de la Communauté des Caraïbes et du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont également fait une déclaration.

37. À la même séance également, le Chef du Service des statistiques de l'environnement et de l'énergie de la Division de statistique a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

38. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, la Commission était saisie d'un document renfermant le projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 g) de l'ordre du jour, qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. C, décision 44/107).

H. Programme de comparaison internationale

39. La Commission a examiné le point 3 h) de son ordre du jour à ses 4^e et 6^e séances, les 27 février et 1^{er} mars 2013. À sa 4^e séance, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2013/9).

40. À la même séance, elle a entendu une déclaration liminaire du représentant de la Banque mondiale.

41. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Fédération de Russie, République-Unie de Tanzanie, Cuba, Chine, Maroc, Mongolie et Italie. Les observateurs des pays suivants ont également fait une déclaration : Samoa, Yémen, Bangladesh, République de Corée, Géorgie, Bahreïn, Bahamas, Slovénie, Inde, Afghanistan et Qatar.

42. À la même séance, le représentant du Fonds monétaire international a fait une déclaration.

43. À la même séance également, le Chef du Service des statistiques économiques de la Division de statistique a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

44. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, la Commission était saisie d'un document renfermant le projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 h) de l'ordre du jour, qu'elle a adopté tel qu'il avait été modifié pendant le débat (voir chap. I, sect. C, décision 44/108).

I. Statistiques ventilées par sexe

45. La Commission a examiné le point 3 i) de son ordre du jour à ses 4^e, 5^e et 6^e séances, les 27 et 28 février et 1^{er} mars 2013. À sa 4^e séance, le 27 février, elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe (E/CN.3/2013/10) et elle a entendu une déclaration liminaire du Chef du Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique (Département des affaires économiques et sociales).

46. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Colombie, Italie, Japon, Mongolie, République dominicaine et Cuba. Les observateurs des pays suivants ont également fait une déclaration : Égypte, Argentine, Bangladesh, Suède, Philippines, République de Corée et Ouganda.

47. À la 5^e séance, le 28 février, les observateurs des pays suivants ont également fait une déclaration : Mexique, Yémen, Algérie, Afghanistan, République islamique d'Iran et Brésil.

48. À la même séance, l'observateur de l'État de Palestine, parlant au nom des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, a fait une déclaration. Les représentants de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (au nom du Comité de coordination des activités de statistique), de l'Organisation de coopération et de développement économiques, du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont également fait une déclaration.

49. À la même séance également, le Chef du Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

50. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, la Commission était saisie d'un document renfermant le projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 i) de l'ordre du jour, qu'elle a adopté tel qu'il avait été modifié pendant le débat (voir chap. I, sect. C, décision 44/109).

J. Statistiques de la criminalité

51. La Commission a examiné le point 3 j) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. À sa 5^e séance, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport conjoint de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur une feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité (E/CN.3/2013/11).

52. À la même séance, elle a entendu une déclaration liminaire du représentant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

53. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Colombie, Cameroun, Italie, Mongolie, Cuba, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République dominicaine et République-Unie de Tanzanie. Les observateurs des pays suivants ont également fait

une déclaration : Suède, Ghana, Philippines, Égypte, Équateur, Soudan, Turquie, Brésil, République de Corée, Émirats arabes unis, Afrique du Sud, Pérou, Pologne, Qatar et Paraguay.

54. À la même séance, le représentant de l'Union européenne a fait une déclaration.

55. À la même séance également, le Chef du Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

56. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, la Commission était saisie d'un document renfermant le projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 j) de l'ordre du jour, qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. C, décision 44/110).

K. Statistiques sanitaires

57. La Commission a examiné le point 3 k) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. À sa 5^e séance, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur les statistiques sanitaires (E/CN.3/2013/12).

58. À la même séance, elle a entendu une déclaration liminaire du représentant de l'Organisation mondiale de la Santé.

59. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : République dominicaine, Oman, Cameroun, Japon, États-Unis d'Amérique, Italie, Australie, Norvège et République-Unie de Tanzanie. Les observateurs des pays suivants ont également fait une déclaration : Zambie, Samoa, Afrique du Sud, Suède, Pays-Bas, Turquie, Philippines, Ghana, Brésil, Qatar et Bahamas.

60. À la même séance, l'observateur de l'État de Palestine, parlant au nom des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, a fait une déclaration. Les représentants de l'Union européenne (au nom du Comité de coordination des activités de statistique), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de la Banque mondiale ont également fait une déclaration.

61. À la même séance également, le Chef du Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

62. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, la Commission était saisie d'un document renfermant le projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 k) de l'ordre du jour, qu'elle a adopté tel qu'il avait été modifié pendant le débat (voir chap. I, sect. C, décision 44/111).

L. Coordination des activités statistiques dans le système des Nations Unies

63. La Commission a examiné le point 3 l) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. À sa 5^e séance, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur la coordination des activités statistiques dans le système des Nations Unies (E/CN.3/2013/13) et elle a entendu une déclaration liminaire du représentant du Mexique.

64. À la même séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration. Les observateurs des pays suivants ont également fait une déclaration : Afrique du Sud, République islamique d'Iran, Soudan et Paraguay.

65. À la même séance, les représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (au nom du Comité de coordination des activités de statistique), du Bureau international du Travail et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ont également fait une déclaration.

66. À la même séance également, le Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

67. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, la Commission était saisie d'un document renfermant le projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 l) de l'ordre du jour, qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. C, décision 44/112).

M. Développement des statistiques régionales en Afrique

68. La Commission a examiné le point 3 m) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. À sa 5^e séance, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission économique pour l'Afrique (E/CN.3/2013/14).

69. À la même séance, elle a entendu une déclaration liminaire du représentant de la Commission économique pour l'Afrique.

70. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Niger et États-Unis d'Amérique. Les observateurs des pays suivants ont également fait une déclaration : Suède, Tunisie, Afrique du Sud et République de Corée.

71. À la même séance, les représentants de la Banque africaine de développement et de la Commission économique pour l'Europe ont également fait une déclaration.

72. À la même séance également, le Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique a présenté ses observations finales.

Décision prise par la Commission

73. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, la Commission était saisie d'un document renfermant le projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 m) de l'ordre du jour, qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. C, décision 44/113).

Chapitre III

Questions soumises pour information

1. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour [al. a) à p)] à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013.
2. Aux 5^e et 6^e séances, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Italie, Maroc, Japon, République tchèque et Mongolie. Les observateurs des pays suivants ont également fait une déclaration : Turkménistan, Angola, Sénégal, Nouvelle-Zélande, République dominicaine, Afrique du Sud, Afghanistan et Philippines.
3. À la 6^e séance, les représentants de l'Union européenne (au nom du Comité de coordination des activités de statistique), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de l'Institut international de statistique [au nom du Congrès mondial de la statistique, qui s'est tenu à Hong Kong (région administrative spéciale de Chine)], ont également fait des déclarations.

A. Statistiques démographiques

Décision prise par la Commission

4. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. Elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques (E/CN.3/2013/15).
5. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, elle a pris note du rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques (E/CN.3/2013/15) (voir chap. I, sect. C, décision 44/116).

B. Statistiques de l'éducation

Décision prise par la Commission

6. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation (E/CN.3/2013/16).
7. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, elle a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation (E/CN.3/2013/16) (voir chap. I, sect. C, décision 44/116).

C. Statistiques du travail

Décision prise par la Commission

8. La Commission a examiné le point 4 c) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation internationale du Travail sur

l'évolution des statistiques du travail et les préparatifs de la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail (E/CN.3/2013/17).

9. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, elle a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation internationale du Travail sur l'évolution des statistiques du travail et les préparatifs de la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail (E/CN.3/2013/17) (voir chap. I, sect. C, décision 44/116).

D. Registres d'entreprises

Décision prise par la Commission

10. La Commission a examiné le point 4 d) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises (E/CN.3/2013/18).

11. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, elle a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises (E/CN.3/2013/18) (voir chap. I, sect. C, décision 44/116).

E. Statistiques des services

Décision prise par la Commission

12. La Commission a examiné le point 4 e) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services (E/CN.3/2013/19).

13. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, elle a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services (E/CN.3/2013/19) (voir chap. I, sect. C, décision 44/116).

F. Statistiques des économies basées sur les ressources naturelles

Décision prise par la Commission

14. La Commission a examiné le point 4 f) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des économies basées sur les ressources naturelles (E/CN.3/2013/20).

15. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, elle a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des économies basées sur les ressources naturelles (E/CN.3/2013/20) (voir chap. I, sect. C, décision 44/116).

G. Indicateurs du développement

Décision prise par la Commission

16. La Commission a examiné le point 4 g) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire (E/CN.3/2013/21).

17. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, elle a pris note du rapport du Secrétaire général sur les indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire (E/CN.3/2013/21) (voir chap. I, sect. C, décision 44/116).

H. Statistiques des sciences et de la technologie

Décision prise par la Commission

18. La Commission a examiné le point 4 h) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les projets de statistique dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation (E/CN.3/2013/22).

19. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, elle a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les projets de statistique dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation (E/CN.3/2013/22) (voir chap. I, sect. C, décision 44/116).

I. Statistiques du secteur informel

Décision prise par la Commission

20. La Commission a examiné le point 4 i) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel (E/CN.3/2013/23).

21. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, elle a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel (E/CN.3/2013/23) (voir chap. I, sect. C, décision 44/116).

J. Renforcement des capacités statistiques

Décision prise par la Commission

22. La Commission a examiné le point 4 j) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2013/24) ainsi que

d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (E/CN.3/2013/25).

23. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, elle a pris note du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2013/24) ainsi que de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (E/CN.3/2013/25) (voir chap. I, sect. C, décision 44/116).

K. Statistiques des prix

Décision prise par la Commission

24. La Commission a examiné le point 4 k) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/2013/26).

25. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, elle a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/2013/26) (voir chap. I, sect. C, décision 44/116).

L. Statistiques économiques intégrées

Décision prise par la Commission

26. La Commission a examiné le point 4 l) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées (E/CN.3/2013/27).

27. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, elle a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées (E/CN.3/2013/27) (voir chap. I, sect. C, décision 44/116).

M. Classifications économiques et sociales internationales

Décision prise par la Commission

28. La Commission a examiné le point 4 m) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les classifications statistiques internationales (E/CN.3/2013/28).

29. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, elle a pris note du rapport du Secrétaire général sur les classifications statistiques internationales (E/CN.3/2013/28), a fait sienne la structure présentée dans la version 2.1 de la Classification centrale de produits dont elle était saisie et a recommandé que cette classification soit considérée comme étant la norme internationale aux fins de la classification des produits (voir chap. I, sect. C, décision 44/116).

N. Coordination et intégration des programmes statistiques

Décision prise par la Commission

30. La Commission a examiné le point 4 n) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2013/29).

31. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, elle a pris note du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2013/29) (voir chap. I, sect. C, décision 44/116).

O. Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées

Décision prise par la Commission

32. La Commission a examiné le point 4 o) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques (E/CN.3/2013/30).

33. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, elle a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques (E/CN.3/2013/30) (voir chap. I, sect. C, décision 44/116).

P. Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

Décision prise par la Commission

34. La Commission a examiné le point 4 p) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 28 février et 1^{er} mars 2013. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, qui concernent les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2013/31) ainsi que d'un projet de décision présenté par le Rapporteur.

35. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, elle a pris note de la note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, qui concernent les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2013/31) (voir chap. I, sect. C, décision 44/116) et a adopté le projet de décision présenté par le Rapporteur (voir chap. I, sect. C, décision 44/114).

Chapitre IV

Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 1^{er} mars 2013. Elle était saisie du projet de programme de travail de la Division de statistique pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.3/2013/CRP.1) et a entendu un rapport oral du Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations.

Décision prise par la Commission

2. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, elle a pris note du rapport oral présenté par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations. Plus particulièrement, elle a pris note du projet de programme de travail de la Division de statistique pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.3/2013/CRP.1), approuvé les modifications apportées au programme de travail de la Division pour l'exercice biennal 2012-2013 et autorisé le Bureau à approuver les modifications qui deviendraient nécessaires dans le courant de l'année 2013 (voir chap. I, sect. C, décision 44/115).

Chapitre V

Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-cinquième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 1^{er} mars 2013. Elle était saisie des documents ci-après, que le Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique lui a présentés :

a) Ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-quatrième session de la Commission (E/CN.3/2013/L.2);

b) Note du Secrétaire général présentant le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période 2013-2016 (E/CN.3/2013/32).

2. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : États-Unis d'Amérique, Italie et Australie. L'observateur de l'Afrique du Sud a également fait une déclaration.

3. Le représentant de la Commission économique pour l'Europe a également fait une déclaration.

Décision prise par la Commission

4. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-quatrième session de la Commission (E/CN.3/2013/L.2) et a prié le Bureau de le rationaliser et d'y mettre la dernière main. Elle a aussi décidé de recommander au Conseil économique et social de l'approuver (voir chap. I, sect. B).

5. À la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil d'approuver les dates de sa quarante-cinquième session, qui se tiendra du 4 au 7 mars 2014 (voir chap. I, sect. B).

6. À la même séance également, la Commission a approuvé le projet de programme de travail pluriannuel pour 2013-2016 (E/CN.3/2012/32).

Chapitre VI

Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-quatrième session

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 1^{er} mars 2013.
2. À la même séance, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-quatrième session (E/CN.3/2013/L.3) ainsi qu'un document interne contenant les projets de décision.
3. À la même séance, les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Colombie, Italie, États-Unis d'Amérique, Australie, République-Unie de Tanzanie et République dominicaine. Les observateurs des pays suivants ont également fait une déclaration : Chili, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, France, Bahamas, Mexique, Oman, Émirats arabes unis, Tunisie et Ouganda.
4. À la même séance, les représentants du Fonds monétaire international, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont également fait une déclaration.

Décision prise par la Commission

5. À sa 6^e séance, le 1^{er} mars, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa quarante-quatrième session, y compris les projets de résolution et de décision qui y figuraient, tels que révisés oralement, et chargé le Rapporteur de le rationaliser et d'y mettre la dernière main. Après l'adoption du projet de rapport, la Présidente a fait une déclaration.

Chapitre VII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de statistique a tenu sa quarante-quatrième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 26 février au 1^{er} mars 2013. Elle a tenu six séances.

B. Participation

2. Les représentants de 23 États membres de la Commission ont assisté à la session. Y ont également assisté des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres. La liste des participants a été publiée sous la cote E/CN.3/2013/INF/1.

C. Élection des membres du Bureau

3. À sa 1^{re} séance, le 26 février 2013, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après :

Présidente :

Gabriella Vukovich (Hongrie)

Vice-Présidents :

Jill Matheson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Pablo Tactuk (République dominicaine)

Jiantang Ma (Chine)

Rapporteur :

Joseph Tedou (Cameroun)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

4. Également à sa 1^{re} séance, le 26 février, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire, publié sous la cote E/CN.3/2013/1, qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Questions appelant examen et décision :
 - a) Examen du programme : élaboration d'un cadre statistico-spatial dans les systèmes statistiques nationaux;
 - b) Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle;
 - c) Comptabilité nationale;
 - d) Comptabilité économique et environnementale;

- e) Statistiques de l'environnement;
 - f) Statistiques du commerce international;
 - g) Statistiques agricoles;
 - h) Programme de comparaison internationale;
 - i) Statistiques ventilées par sexe;
 - j) Statistiques de la criminalité;
 - k) Statistiques sanitaires;
 - l) Coordination des activités statistiques dans le système des Nations Unies;
 - m) Développement des statistiques régionales en Afrique.
4. Questions présentées pour information :
- a) Statistiques démographiques;
 - b) Statistiques de l'éducation;
 - c) Statistiques du travail;
 - d) Registres d'entreprises;
 - e) Statistiques des services;
 - f) Statistiques des économies basées sur les ressources naturelles;
 - g) Indicateurs du développement;
 - h) Statistiques des sciences et de la technologie;
 - i) Statistiques du secteur informel;
 - j) Renforcement des capacités statistiques;
 - k) Statistiques des prix;
 - l) Statistiques économiques intégrées;
 - m) Classifications économiques et sociales internationales;
 - n) Coordination et intégration des programmes statistiques;
 - o) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées;
 - p) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.
5. Questions relatives au programme (Division de statistique de l'ONU).
6. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-cinquième session de la Commission.
7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-quatrième session.
5. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session (E/CN.3/2013/L.1).

6. À la même séance également, la Commission a invité les organisations ci-après à participer, en qualité d'observateurs, à sa quarante-quatrième session : l'Association européenne de libre-échange, la Communauté économique eurasienne, l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, l'Organisation des États des Caraïbes orientales et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

E. Documentation

7. Les documents de la quarante-quatrième session ont été publiés sur le modèle PaperSmart et sont accessibles sur le portail de la Plateforme intégrée d'écopublication dématérialisée. Aucun document n'a été publié sur support papier dans la salle de conférence, à l'exception de ceux adoptés par la Commission.

8. On trouvera également tous ces documents sur le site Web de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2013.htm>.

